Les membres de la FIDH se joignent à la campagne internationale pour les droits humains : People First !

L'agression de l'Ukraine par la Russie a ouvert une nouvelle ère de violations généralisées et flagrantes des droits humains. Au cours de cette guerre, la Russie, en tant qu'État nucléaire et membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations unies, fait fi de toutes ses obligations internationales. Parmi la population civile, au moins 16 000 personnes ukrainiennes sont considérées comme disparues, alors qu'elles sont détenues illégalement en Russie.

Les prisonnier·ières de guerre et les civil·es ukrainien·nes, détenu·es en Russie en raison de la guerre, subissent des tortures et d'autres traitements inhumains et dégradants, y compris des insultes fondées sur leur identité nationale et sur des humiliations.

Depuis le début de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine en 2022, les autorités russes ont incarcéré des centaines de Russes et de ressortissant·es d'autres pays pour avoir mené des actions contre la guerre et tenu des propos afin d'exprimer leur soutien à l'Ukraine. La plupart d'entre ces prisonnier·ières ont déjà été condamné·s à de longues peines de prison, tandis que d'autres attendent leur jugement derrière les barreaux sans aucune chance d'obtenir un procès équitable.

L'ampleur et la gravité des violations des droits humains perpétrées par le régime russe pendant la guerre ont déclenché le lancement de la campagne PEOPLE FIRST ! par deux lauréats du prix Nobel, le Center for Civil Liberties (Ukraine) et Memorial (Russie), en janvier 2025.

Cette campagne, à laquelle se sont jointes environ 60 organisations, a formulé plusieurs revendications spécifiques « People First !» - People First :

- Conformément au droit international, toutes les personnes civiles ukrainiennes capturées et détenues illégalement par les forces russes, y compris celles condamnées par les tribunaux russes, doivent être libérées immédiatement et sans condition et autorisées à rentrer chez elles. Celles dont les domiciles se trouvent dans les zones contrôlées par la Russie doivent être autorisées à partir vers les zones du pays contrôlées par le gouvernement ukrainien, si elles le souhaitent ;
- Tous les enfants déplacés ou déportés illégalement doivent être renvoyés en Ukraine ;
- Il est également essentiel d'assurer le rapatriement rapide des personnes ukrainiennes détenues, déportées et des patient·es des établissements médicaux fermés, tels que les maisons de retraite et les établissements psychiatriques ;
- Tous les efforts possibles doivent être déployés pour rapatrier les prisonnier·ières de guerre dès que possible, par des échanges ou par d'autres moyens. Les Conventions de Genève exigent que le rapatriement soit effectué sans délai après la cessation des hostilités actives ; toutefois, les travaux nécessaires doivent être entrepris immédiatement ;
- Les prisonnier·ières politiques russes déjà condamné·es à des peines de prison ou maintenu·es en détention provisoire en raison de leurs déclarations ou actions contre la guerre devraient être libéré·es et ne subir aucune restriction à leur liberté de mouvement, y compris la liberté de voyager à l'étranger s'ils·elles le souhaitent ;

- Un mécanisme international indépendant devrait être mis en place pour coordonner ces processus, contrôler leur conformité avec le droit international humanitaire et veiller à la publication de rapports réguliers et transparents sur les progrès réalisés, y compris des mises à jour régulières sur la libération des prisonnier·ières et le respect des normes humanitaires ;
- La Russie doit permettre aux agences des Nations unies et au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) d'accéder immédiatement et sans restriction à l'ensemble des prisonnier·ières et à tous les enfants transféré·es ou déporté·es illégalement.

Les participant·es à la campagne diffusent ses messages sur différentes plateformes internationales, publient des documents analytiques et des informations, et expliquent comment libérer les personnes lors de leurs rencontres avec les chefs d'État.

L'idée centrale de la campagne, selon laquelle les victimes de la guerre doivent être libérées en priorité, est de plus en plus connue et appréciée. Nous prenons note du fait qu'un effort accru a été consenti en 2025 pour libérer les personnes civiles et prisonnières de guerre. Cependant, la rapidité de leur libération reste insuffisante.

Compte tenu de l'ampleur et de la gravité des violations des droits des victimes de l'agression russe, et de l'importance de la libération immédiate de toutes les personnes détenues illégalement en raison de la guerre, la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), lors de son 42e congrès à Bogota (Colombie), appelle les membres de la FIDH à se joindre à la campagne PEOPLE FIRST! et à promouvoir les messages de la campagne dans leurs communications avec les organisations internationales, les autorités gouvernementales, les médias et les institutions de la société civile. Il est primordial de diffuser largement les messages de la campagne dans les pays qui entretiennent une coopération étroite avec le régime russe. Il s'agit, entre autres, du Brésil, de l'Inde, de la Chine et d'autres pays des BRICS.

Pour plus d'information, veuillez contacter la campagne PEOPLE FIRST! à l'adresse info@people1st.onli